

Dossier de presse



JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES ÂGÉES

ÉDITION 2017

Ravine Blanche - Saint-Pierre

Dimanche 29 octobre 2017

Le Département aux côtés des Réunionnais

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Cette année, le Département a souhaité mettre à l'honneur les personnes âgées tout au long de la Semaine Bleue et également en octobre au cours d'une Journée départementale dédiée aux personnes âgées.

Piliers de la famille, ils sont ce que nous avons de meilleurs à préserver et à protéger. C'est pour aider les Réunionnais à prendre soin de leurs aînés que le Conseil Départemental mène une politique ambitieuse en faveur des personnes âgées.

Près de 125 millions d'euros leur sont consacrés chaque année afin de les aider à vieillir dans les meilleures conditions possibles. Au sein de leur famille ou en résidence, tout est mis en œuvre pour leur bien être et leur épanouissement à travers notamment l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA), le chèque santé, l'aide ménagère et l'aide sociale à l'hébergement.

La Journée Départementale des Personnes Agées est ainsi l'occasion de rappeler à quel point les Réunionnais sont attachés à leurs gramounes et à quel point leur présence est essentielle, tant pour leur connaissance et leur savoir que pour l'amour et la générosité qu'ils ont à nous offrir.

Cette Journée se veut être un événement festif et convivial où les générations se rassemblent dans la joie pour échanger mais aussi pour vivre un moment de partage et obtenir des

informations sur l'ensemble des droits et dispositifs dont ils pourraient bénéficier.

180 clubs et environ 50 partenaires institutionnels, privés et associatifs, participent ainsi à cette manifestation.

Il est à souligner l'implication et le dynamisme de ces clubs qui offrent aux personnes âgées une véritable troisième jeunesse. Danse, pique nique, ateliers divers, accompagnement dans certaines démarches. Les clubs de troisième âge sont des ciments de la solidarité avec les gramounes et de lutte contre l'isolement.

Excellente journée à l'ensemble des participants.

Journée Départementale des Personnes âgées

8h30 – 9h10	Accueil des participants par Maroni et M. PASSINAY
9h15 – 9h45	Animation par Maroni
10h – 10h30	Échanges interreligieux
10h30 – 11h30	Messe
11h30–11h45	Discours de la Présidente du Conseil Départemental Discours d'un représentant de la Ville de Saint-Pierre
11h45 – 12h	Remise du cadeau à la Centenaire et au Centenaire
12h15 – 12h45	Animation par Maroni
13h – 16h15	Bal la poussière

Village agricole

- Fruits & légumes
- Gâteaux pays Achards, confitures et autres produits transformés
- Miel
- Huiles essentielles, huiles de massage
- Vanille, curcuma
- Pâtées fleuries
- Atelier ludique Bois de Goyavier

PROGRAMME



Stands santé et bien-être

- Stand d'optique
- Stand soins énergétiques
- Stand téléalarme

Stands d'information et de prévention

- Stand du Département sur les aides aux personnes âgées :
 - CMI
 - APA
 - PCH
 - AM
 - PL/PT
 - CS
- Stand du Département sur les aides à l'habitat :
 - Amélioration
 - FSL
 - RSO
 - Accession à la propriété
- GIP-SAP
 - Répis repos
 - Bourse d'heure
 - Café des aidants
- MDPH
- ORIAPA
- PACT
- Sud Habitat
- SPLAR
- Université Solidaire
- ARAR
- Respa Seul
- Caisse Réunionnaise Complémentaire
- France Parkinson
- ALMA
- France AVC Réunion
- Ligue contre le Cancer - Pataclap
- Mutualité de La Réunion
- ADIL
- Maison du Diabète
- ACH RUN
- FEPEM

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL CHEF DE FILE DE L'ACTION SOCIALE EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES

Une politique dynamique et solidaire pour renforcer la prévention de la perte d'autonomie et l'accompagnement des personnes âgées

Face au vieillissement de la population, La Réunion fait face à l'un des enjeux majeurs de toute société moderne : la prévention de la perte d'autonomie et la prise en charge des personnes âgées.

• La Réunion, un contexte particulier

- un vieillissement rapide de sa population (doublement des plus de 75 ans d'ici 2020 - 41 800 en 2020 ; 27 760 en 2010) ;
- une population dépendante croissante (26 700 en 2030, contre 13 200 en 2010) ;
- une grande précarité financière (42 % des plus de 65 ans vivent en-dessous du seuil de pauvreté - 30 % des 60 ans et plus vivent avec le minimum vieillesse - la pauvreté augmente avec l'âge).

La nouvelle mandature 2015-2020, veut renforcer la prévention de la perte d'autonomie et les actions de proximité en direction des personnes âgées en améliorant leur prise en charge à domicile et en établissement en s'appuyant sur l'emploi de la jeunesse réunionnaise.

Les efforts de la Collectivité sont menés autant sur les aides sociales obligatoires que sur des dispositifs d'aides facultatives qui favorisent le « bien vieillir » et contribuent à retarder l'entrée dans la dépendance.

• La prévention de la perte d'autonomie : axe majeur de la mandature

L'objectif est de permettre aux personnes âgées de vivre dans des conditions optimales, de faciliter leur maintien à domicile par l'attribution d'aides financières et d'aides techniques, et de continuer à participer à la vie sociale et citoyenne.

Une politique d'aides et d'actions sociales en faveur de ce public est menée en privilégiant notamment les objectifs suivants.

Vivre à domicile, le premier axe de la politique

En retardant l'aggravation de la dépendance ou en la compensant, il est question de soutenir la solidarité familiale réunionnaise et de respecter le souhait des personnes âgées de rester le plus longtemps possible chez elles.

**125 M€
consacrés
à ce public
prioritaire**

5

**Journée
départementale des
personnes âgées
2017**

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL CHEF DE FILE DE L'ACTION SOCIALE EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES

Cela se traduit par l'octroi de prestations sociales et de dispositifs volontaristes dans les domaines du quotidien (aide humaine / aide technique), de l'accès à la santé, du soutien aux aidants, des déplacements (Réunipass).

- **Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**

En 2016, 14 941 personnes âgées ont bénéficié de l'APA, se répartissant de la manière suivante :

Lieux de vie	Nombre de bénéficiaires
Domicile	13 239
Accueil familial	523
Établissements	1 179
TOTAL	14 941

Prestation en nature, l'APA à domicile vise à pallier la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus (GIR 1 à 4). Le bénéficiaire a la possibilité de devenir employeur d'une aide à domicile (emploi gré à gré) ou de recourir à un service prestataire.

Depuis décembre 2009, le paiement de l'APA s'effectue sous forme de Chèque Emploi Service Universel (CESU) pour les bénéficiaires employant un salarié (Chèque APA Gramounes). Aujourd'hui plus de 7 300 personnes ont ce mode de paiement.



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL CHEF DE FILE DE L'ACTION SOCIALE EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES

La loi ASV permet aujourd'hui de consolider l'accompagnement des personnes âgées à domicile par :

- la baisse du taux de participation, voire la disparition (bénéficiaires de l'ASPA) ;
- la revalorisation des plafonds APA ;
- la reconnaissance du rôle des aidants.

L'objectif est d'étendre ce mode de paiement à l'ensemble des bénéficiaires de l'APA en mode gré à gré.

Des aides gérées par des services de proximité

La mise en œuvre opérationnelle des politiques départementales en faveur des personnes âgées est réalisée essentiellement sur les territoires par les services d'Aide Sociale aux Adultes (ASA) et les services des Actions de Santé.

Les 4 services ASA du Département ont pour missions de :

- mettre en œuvre les prestations sociales en faveur des personnes âgées ;
- informer, orienter et apporter conseils aux usagers.

Les 10 services des Actions de Santé se composent d'équipes pluridisciplinaires et ont pour missions de :

- préserver le vivre à domicile dans les meilleures conditions possibles et prévenir la perte d'autonomie ou l'aggravation de la dépendance par une prise en charge adaptée ;



- réaliser l'évaluation médico-sociale des conditions de vie des personnes âgées afin d'établir un projet de vie et d'élaborer un plan d'aide personnalisé ;
- évaluer les besoins de l'aidant.

7

**Journée
départementale des
personnes âgées
2017**

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL CHEF DE FILE DE L'ACTION SOCIALE EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES

L'activité des services des Actions de santé se traduit par :

- des entretiens, qui peuvent déboucher sur des aides et/ou des accompagnements médico-sociaux. Les entretiens se déroulent majoritairement sous forme téléphonique (49 %) et de visites à domicile (41 %) et peu au bureau (10 %) ;
- les visites à domicile pour l'évaluation de la dépendance (demandeurs d'APA et d'Aide Ménagère).

• Aide Ménagère

En 2016, 2 030 personnes âgées ont bénéficié de l'aide ménagère légale et 91 de l'aide ménagère facultative. Cette prestation permet de financer des heures de services ménagers dans le cadre d'un service prestataire pour les personnes âgées isolées et en perte d'autonomie (GIR 5 ou 6).

Accès au droit à la santé : Pour tous

• Accès à la santé

Dispositif novateur au niveau national, le Chèque Santé a été mis en place par le Département en 2007.

OBJECTIF : permettre aux personnes âgées aux revenus modestes, mais ne bénéficiant pas de la CMU-C, d'acquiescer une couverture maladie via une complémentaire santé.

À ce jour, le dispositif compte 23 165 personnes âgées bénéficiaires.

Politique de soutien des aidants familiaux

Porté par le GIP SAP, le dispositif « Répit & Repos » offre une palette de services aux aidants familiaux afin de les soulager et de leur permettre de « souffler » au quotidien.

Depuis 2012, ce dispositif offre

- une bourse d'heures d'accompagnement ;
- des séjours « Grand'Air » sur 3 sites :
 - Kaz Grand'R (Entre-Deux) ;
 - au Village Corail (Saint-Gilles les bains) ;
 - au Village des Sources et à la chambre d'hôtes des Filaos. Une offre de soin thermal est également proposée à l'établissement thermal Renée ACCOT (ETIA) à Cilaos ;
- un Café des Aidants dans le Nord (Espace Reydellet) et dans le Sud (Kaz Grand'R).

En 2016, ce dispositif a concerné plus de 3 000 bénéficiaires, contre 2 500 personnes en 2015.

9 M€

8

**Journée
départementale des
personnes âgées
2017**

1 M€

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL CHEF DE FILE DE L'ACTION SOCIALE EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES

Actions apportées pour faciliter le quotidien

• Carte Réuni Pass

Mise en place par le Département en décembre 2014, la carte REUNIPASS est depuis le 1er janvier 2017 gérée par le Syndicat Mixte de Transports de La Réunion

• Accès aux bâtiments culturels

Fidèles à leur mission de favoriser l'accès à la culture et au sport au plus grand nombre, les services culturels départementaux ont à cœur de s'adapter davantage aux personnes à besoins spécifiques.

Les équipements culturels de la Collectivité (Archives départementales de La Réunion Sudel Fuma, Artothèque, Bibliothèque départementale, Lazaret de la Grande Chaloupe, Musée Historique de Villèle, Musée Léon Dierx, Muséum d'Histoire naturelle, Musée du sel) proposent ainsi :

- sur réservation, un accueil spécifique au public âgé en groupe ;
- la gratuité des visites dans les trois musées labellisés Musées de France (Villèle, Dierx, Muséum).

• Aménagement des espaces naturels

Dans le cadre de son programme d'aménagement et d'équipement de son domaine forestier, la Collectivité est

engagée dans l'accueil des personnes âgées en perte d'autonomie sur les espaces naturels.

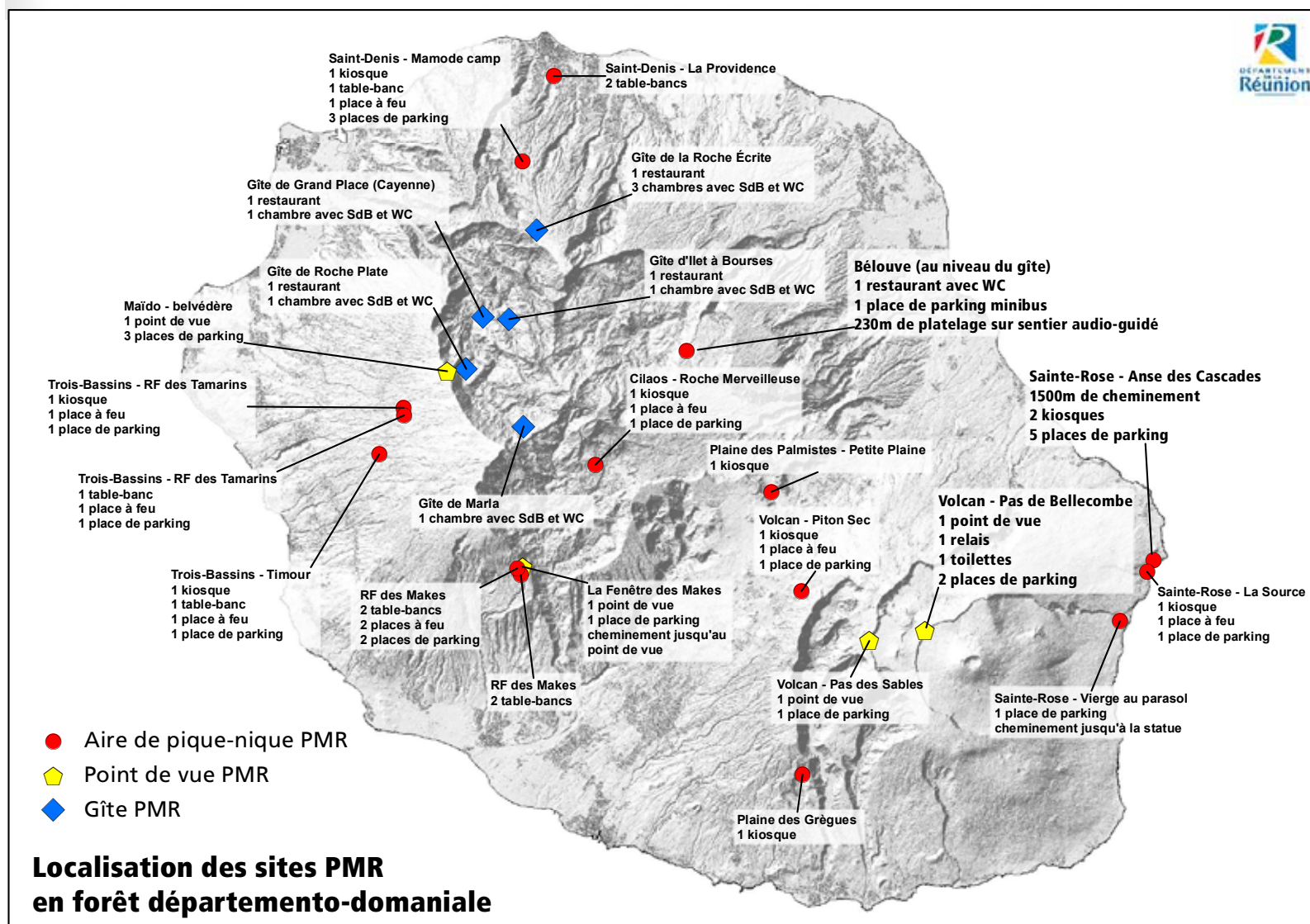
Des accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sont envisagés chaque fois que cela est possible (contraintes physiques et environnementales).

Actions déjà réalisées :

Certains des principaux sites d'accueil ont déjà été aménagés :

- le belvédère du Maïdo en 2009 ;
- le kiosque de la Plaine des Grègues en 2009 ;
- le belvédère du Pas de Bellecombe en 2009 ;
- l'aire d'accueil de Piton Sec (route du volcan) en 2009 ;
- la Vierge au Parasol en 2009 ;
- le site de la Petite Plaine en 2012 (construction d'un kiosque accessible) ;
- le terminus de Mamode Camp en 2013 ;
- la Providence en 2014 ;
- le site des Makes en 2014 ;
- la route forestière des Tamarins en 2014 ;
- L'aire d'accueil de La Source (Sainte-Rose) en 2015 ;
- le sentier de Bélouve est le premier sentier forestier accessible aux Personnes à Mobilité Réduite, qui permet notamment à nos seniors une véritable immersion en forêt en 2015 ;
- le site de la Roche Merveilleuse en 2015.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL CHEF DE FILE DE L'ACTION SOCIALE EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL CHEF DE FILE DE L'ACTION SOCIALE EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES

Développer l'offre d'hébergement en famille d'accueil et en établissement

• Accueil familial

0,6 M€

La Réunion, premier département de France en nombre de places agréées avec 1 230 places en 2016 contre 450 en 2004. Cette alternative d'hébergement entre le maintien à domicile et l'hébergement en établissement concerne 595 accueillants familiaux et favorise la création d'emplois. Un effort particulier a été apporté afin d'améliorer la formation des accueillants familiaux par la mise en place d'un processus de formations au cours de leurs cinq années d'agrément.

Projet innovant : Les Maisons d'Accueillants Familiaux (MAF)

C'est un regroupement dans un local dédié de 2 à 4 accueillants familiaux qui assureront l'accueil de jusqu'à 16 personnes âgées ou en situation de handicap. Ces accueillants seront agréés par le Département, et seront salariés par une personne morale de droit privé ou de droit public.

- Objectif de création a minima de 1 MAF sur chaque micro-région,
- Au 1^{er} septembre 2017, 3 projets MAF ont été validés par le Conseil Départemental, dont 2 projets portés par le CCAS de Saint-André :
 - le projet d'une MAF urbaine de 12 places à Cambuston

(ouverture prévue fin 2018) ;

- le projet d'une MAF rurale de 16 places à La Rivière du Mât Les Bas (ouverture prévue début 2018).
- 1 projet porté par le CCAS du Tampon :
 - le projet d'une MAF de 8 places au Tampon.

À ce jour, 2 224 places sont ouvertes en faveur des personnes âgées (accueil familial et établissements).

• Offre de places en établissements

Conformément au Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale (SDOSMS) 2013-2017, les trois objectifs visés se décomposent comme suit :

- Poursuite de la mise en œuvre des places autorisées des établissements accueillant des personnes âgées.

À ce jour, 1 658 places sont ouvertes en établissement en faveur des personnes âgées (EHPAD, EHPA, accueil de jour, USLD).

Ces places se répartissent comme suit :

- 1 339 places ouvertes en EHPAD (dont 1 234 places habilitées à l'aide sociale) ;
- 337 places d'EHPAD restent à ouvrir.
- 147 places ouvertes en EHPA (dont 48 habilitées à l'aide sociale) ;
- 68 places ouvertes en accueil de jour, 14 places en cours d'installation.

22 M€

11

Journée
départementale des
personnes âgées
2017

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL CHEF DE FILE DE L'ACTION SOCIALE EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES

- Amélioration de la qualité de la prise en charge des résidents par la reconduction de CPOT avec les EHPAD pour une durée de 5 ans, visant à :

- améliorer la qualité de vie des résidents en EHPAD, le relationnel entre les proches des résidents et le personnel exerçant dans l'établissement ;
- prendre en considération le niveau de dépendance des personnes âgées dans la tarification de l'établissement ;
- inscrire l'établissement dans un réseau gérontologique comportant des soins coordonnés.

5,5 M€

- Soutien de la dépendance à travers l'attribution de :
- l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) couvrant les dépenses correspondant au tarif dépendance que les établissements appliquent aux personnes âgées résidentes ou pour couvrir un accueil de jour ;

22 M€

- l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) assurant la prise en charge des frais d'hébergement et d'entretien des personnes accueillies en EHPAD ou des frais d'hébergement temporaire.
- Soutien de l'hébergement à travers l'attribution :
 - l'Aide Sociale à l'Hébergement assurant la prise en charge des frais d'hébergement des personnes accueillies et l'entretien en établissement.

Perspectives sur les 3 années à venir

Installer les places en établissement qui sont autorisés :

- EHPAD, Saint Denis - 85 places - DOMUSVI
- EHPAD, Le Tampon - 83 places - Fondation Père Favron
- EHPAD, Le Port - 80 places - Fondation Père Favron
- Accueil de Jour, Saint-Gilles - 14 places - DOMUSVI (ouverture prévue avant fin 2017)



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL CHEF DE FILE DE L'ACTION SOCIALE EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES

- **Contrôle de la qualité de prise en charge des établissements sociaux et médico-sociaux**

L'accent est mis, à travers la signature des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens au 1^{er} janvier 2017, sur l'assurance de la qualité de prise en charge proposée à nos aînés dans les ESMS (Établissements Sociaux et Médico-Sociaux). Par ailleurs, plusieurs outils ont été installés pour centraliser les informations préoccupantes (cellule dédiée) et les traitements. Enfin, un protocole de lutte contre la maltraitance au sein des établissements : EHPA, EHPAD en lien avec les services de l'État a été signé.

Soutenir la politique d'accompagnement et de coordination des acteurs

0,8 M€

- **Développement des services à la personne : le GIP-SAP**

L'accompagnement des personnes âgées dans les actes quotidiens est assuré par des professionnels des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), bénéficiant depuis le 1^{er} janvier 2016 d'une autorisation d'exercer pour 15 ans délivrée par le PCD.

En 2016, la Collectivité a confié au GIP-SAP, les missions suivantes :

- coordination et de mobilisation des services d'aide à la personne,
- accompagnement au montage de projets des candidats à l'agrément SAAD,
- soutenir les SAAD en difficulté financière par un accompagnement technique via les fonds de restructuration (délivrés par l'État).



13

Journée
départementale des
personnes âgées
2017

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL CHEF DE FILE DE L'ACTION SOCIALE EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES



LA MAISON
DE L'AIDE A LA PERSONNE

Le Plan d'actions du GIP-SAP s'organise autour de trois axes :

- développer les missions d'expertise et de mutualisation ;
- accompagner la structuration de la filière de l'aide à domicile ;
- consolider l'accompagnement du vivre à domicile par des mesures en faveur des aidants.

• Accompagnement des acteurs associatifs

L'aide départementale aux associations à caractère social concerne :

- les associations œuvrant en faveur des personnes âgées pour leur initiative autour de projets destinés à faciliter l'autonomie, rompre l'isolement et prévenir la perte d'autonomie ;
- les associations patriotiques dont l'objet est d'œuvrer en faveur des anciens combattants pour l'organisation de cérémonies de commémoration, de manifestations de loisirs et l'attribution d'aides d'urgence ;
- les clubs de 3^e âge pour l'organisation de manifestations festives et de loisirs.

14

Journée
départementale des
personnes âgées
2017

POURSUITE DES ENGAGEMENTS POUR PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE

- **Poursuite de la programmation du Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale (SDOSMS) 2013-2017 - Volet Personnes Agées, validé par l'Assemblée Départementale en mars 2013 avec :**

- lancement d'appel à projets pour promouvoir des actions de prévention de la perte d'autonomie en faveur des publics de plus de 55 ans ;
- création de 5 Maisons d'Accueillants Familiaux pour créer de l'emploi, insérer professionnellement de jeunes réunionnais et apporter des réponses de répit aux aidants et aux familles ;
- mise en place de Bornes d'Accès aux Droits (BAD) : bornes interactives, mises en libre service, à partir desquelles chaque usager pourra connaître les dispositifs auxquels il a droit, compléter les formulaires de demandes d'aide, et suivre l'avancée de leur dossier à partir d'un numéro unique ;
- favoriser l'information en direction des personnes âgées par la mise en place d'un portail Internet pour l'accès aux informations utiles (dispositif Répis Repos, places disponibles en établissements, en accueil familial, formulaire APA) ;
- permettre la vie autonome à domicile grâce à la prévention et à l'accès à la santé : développement de la télé-assistance et d'aides techniques dans le cadre des plans d'aide APA et de la conférence des financeurs ;

- mise en place d'un pool d'Ecar : pour lutter contre l'isolement, permettre le déplacement de nos publics âgés et dépendants, le développement du tourisme, (de 5 à 10 cars mis à disposition des associations) ;



- renforcement de la politique d'aide aux aidants familiaux et le partenariat actif avec le secteur associatif, avec la diversification des paniers d'heures (garde itinérante de nuit) et le déploiement du dispositif « cafés des aidants » sur le territoire.

POURSUITE DES ENGAGEMENTS POUR PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE

- consolider la plateforme d'écoute et d'informations « Écoute/Aidants ».
- **L'accompagnement du projet de vie des personnes âgées dont les objectifs sont de :**
 - diversifier les formules d'accueil et d'hébergement, innovantes ;
 - contrôler la qualité de la prise en charge à domicile et en établissement.
- Mise en place d'un carnet du bien-vieillir pour :
 - faciliter le parcours des bénéficiaires ;
 - garantir l'accès aux droits ;
 - faciliter la coordination à domicile de la personne âgée.
- Mise en place de la télégestion : assurer le suivi et le contrôle de l'efficacité de l'aide attribuée par les 20 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).





DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Le Département aux côtés des Réunionnais

INFORMATIONS

Direction de la Communication
Michèle Bénard • 0692 974 772
michele.benard@cg974.fr